

Définition d'une feuille de route bas carbone : focus énergie des bâtiments



Afin de réduire l'empreinte carbone de son parc immobilier, qui représente à lui seul 38% de ses émissions de GES, le Groupe Korian a mis en place une feuille de route bas carbone centrée sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Date de démarrage du projet	2020	
Localisation du projet Lieux de mise en place du projet à ce stade et géographie cible si reproductibilité	Feuille de route mise en place dans l'ensemble des pays du Groupe Korian : France, Allemagne, Italie, Belgique, Espagne, Pays-Bas.	
Objectifs recherchés du projet Nature de l'innovation climat du projet avec rappel du problème/enjeu traité	<p>Afin de réduire l'impact environnemental / carbone du Groupe Korian, conformément à la réglementation et aux objectifs bas carbone des pays dans lesquels Korian opère, l'entreprise a défini une feuille de route bas carbone sur l'énergie des bâtiments permettant de contribuer à l'objectif de réduction de 40% sur les émissions de GES à l'horizon 2030.</p> <p>En effet, cette catégorie qui représente 38% des émissions de l'activité est le principal poste d'émission du Groupe sur lequel il convient d'agir pour atteindre ses ambitions.</p>	
Description détaillée du projet	<p>Le Groupe Korian dispose d'un parc immobilier représentant plus de 4Millions de m². La feuille de route bas carbone sur la catégorie « Energie des bâtiments » est d'autant plus importante que cette catégorie représente plus du tiers des émissions carbone du Groupe. Cette feuille de route définit concrètement plusieurs objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les énergies à faible émission carbone en privilégiant les énergies renouvelables • Développer les équipements les moins consommateurs en énergie tels que la pompe à chaleur ou le raccordement au réseau de chauffage urbain. • Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (en renforçant l'isolation des bâtiments et rénovant les équipements les plus consommateurs d'énergie) • Réduire l'utilisation des énergies à haute émission carbone telles que le fioul et propane et en privilégiant autant que possible les énergies renouvelables • Labellisation énergétique de projets immobiliers neufs (HQE, DGNB, BREAM, Leeds ...) • Sensibiliser aux écogestes dans les établissements (économies d'énergie par l'usage) <p>La feuille de route bas carbone sur l'énergie des bâtiments a été co-construite avec la Direction RSE Groupe et la Direction Immobilier Groupe et l'ensemble des directions immobilières des pays. Un comité carbone Groupe a été mis en place dès 2019 pour définir la stratégie carbone et les indicateurs associés, échanger les meilleures pratiques entre communautés d'experts techniques et adresser de manière transversale les sujets environnementaux d'intérêt commun.</p> <p>La feuille de route bas carbone énergétique a par ailleurs été validée par la Direction Générale du Groupe en novembre 2020.</p> <p>Le déploiement et la construction des feuilles de route pays a démarré en 2021 avec CAPEX et gouvernance/pilotage associés.</p>	
Principaux leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre du projet	Leviers de réduction	Précisions sur les aspects du projet associés
	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique (notamment comportements)	Sensibilisation aux écogestes
	<input checked="" type="checkbox"/> Décarbonation de l'énergie	Sortie progressive des énergies fossiles (gaz et du propane)
<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de l'efficacité énergétique	Usage d'équipements plus efficaces énergétiquement Renforcement de l'isolation thermique des bâtiments et spécification basse consommation d'énergie pour les projets immobiliers neufs	

	<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de l'efficacité en ressources non énergétiques	Développement de dispositifs d'énergie renouvelable				
	<input type="checkbox"/> Absorption d'émissions : création de puits de carbone, d'émissions négatives (BECCS, CCU/S, ...)					
Scope(s) d'émissions sur le(s)quel(s) le projet a un impact significatif et quantification des réductions des émissions de GES par scope d'émissions	<table border="1"> <tr> <th data-bbox="817 358 1145 526">Aspects du projet contribuant à la réduction des émissions par catégorie d'émissions</th> <th data-bbox="1145 358 1484 526">Quantification des émissions de GES associées par catégorie d'émissions</th> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="1145 448 1484 526"> <i>Merci de respecter la méthodologie de quantification utilisée dans la note de l'Afep.</i> </td> </tr> </table>		Aspects du projet contribuant à la réduction des émissions par catégorie d'émissions	Quantification des émissions de GES associées par catégorie d'émissions	<i>Merci de respecter la méthodologie de quantification utilisée dans la note de l'Afep.</i>	
Aspects du projet contribuant à la réduction des émissions par catégorie d'émissions	Quantification des émissions de GES associées par catégorie d'émissions					
<i>Merci de respecter la méthodologie de quantification utilisée dans la note de l'Afep.</i>						
Réduction de la dépendance de l'entreprise au carbone						
Scope 1 <i>Émissions directes générées par l'activité de l'entreprise.</i>	Usage d'équipements plus efficaces énergétiquement Rénovation thermique Électrification des usages Sensibilisation aux écogestes	Les émissions de GES liées à l'énergie des bâtiments est le premier poste d'émissions du Groupe. Cette catégorie représente environ 171 000 tCO ₂ .par an. (Bilan carbone 2018). La feuille de route bas carbone « énergie des bâtiments » vise les 3 scopes.				
Scope 2 <i>Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité et de chaleur de l'entreprise.</i>						
Scope 3 <i>Émissions induites (en amont ou en aval) par les activités, produits et/ou services de l'entreprise sur sa chaîne de valeur.</i>						
Augmentation des puits de carbone						
Absorption d'émissions <i>Création de puits de carbone, (BECCS, CCU/S, ...)</i>						
Émissions de GES évitées par l'entreprise chez les autres						
Emissions évitées <i>Emissions évitées par les activités, produits et/ou services de l'entreprise porteuse du projet ou par le financement de projet de réduction d'émissions.</i>						
<p>Précisions sur le calcul ou autres remarques : Grâce à un Bilan Carbone réalisé en 2019 (sur la base des données 2018) et avec l'appui de Carbone 4, le Groupe a pu quantifier son impact environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un objectif de réduction globale de 40 % des GES est envisagé à l'horizon 2030 (vs. 2018) ▪ 38,7% des émissions de l'activité du Groupe sont liées à l'énergie des bâtiments et au développement immobilier. ▪ Ces deux catégories représentent environ : 171 000 tCO₂ / an <p>The infographic displays the total Korean Carbon footprint for 2018 as 440,000 tCO₂e. A bar chart breaks down these emissions by category, ordered by decreasing significance. The largest contributors are 'Energy for buildings' at 34% (150,000 tCO₂e) and 'Purchases: catering' at 20% (88,000 tCO₂e). Other significant categories include 'Purchases: other goods and services' (18%), 'Employee transportation' (10%), and 'Real estate development' (4.7%). Smaller categories include 'Purchases: medical supplies' (2.4%), 'Waste' (2.2%), and 'Capital goods' (2.2%).</p>						
Modalité de vérification de cette quantification	Référentiel de calcul utilisé (base ADEME, GHG protocol, ...) : Bilan carbone sur la base du référentiel du GHG Protocol réalisé en 2019 sur les données 2018 avec l'appui de Carbone 4. Vérification du calcul (interne ou externe) : Vérification externe					

Autres bénéfices environnementaux et sociaux du projet	La feuille de route contribue aux ODD suivants : <ul style="list-style-type: none"> • ODD 3 Bonne santé et bien-être : amélioration du confort et de la qualité de vie des résidents • ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable en améliorant l'efficacité énergétique du parc immobilier ; • ODD 9 Industrie, innovation et infrastructure : en utilisant de façon plus rationnelle les ressources et des matériaux respectueux de l'environnement ; • ODD 11 Villes et communautés durables en améliorant la qualité de l'air ; • ODD 12 : Consommation et production durables : privilégier les matériaux à faible impact carbone pour la construction des Greenfield, ou encore augmenter la part des énergies vertes • ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : cette feuille de route bas carbone sur l'énergie des bâtiments a pour objectifs de réduire l'impact de l'activité sur l'environnement et notamment lutter contre le réchauffement climatique en réduisant ses émissions de CO2 (provenant de l'immobilier), cela passe par un ensemble d'actions comme : réduire la part des énergies fossiles dans le mix-énergétique, renforcer l'isolation thermique des bâtiments et développer la production d'énergie auto-consommée.
Niveau de maturité du projet	<input type="checkbox"/> Test prototype en laboratoire (TRL 7) <input type="checkbox"/> Test en réel (TRL 7-8) <input type="checkbox"/> Prototype pré-commercial (TRL 9) <input type="checkbox"/> Mise en œuvre à petite échelle <input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre à moyenne ou grande échelle Remarques : <ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route bas carbone validée par la Direction Générale du Groupe en novembre 2020. • Déploiement et construction des feuilles de route pays en 2021.
Potentiel et condition de reproductibilité du projet avec potentiel associé en matière d'impact climat	La feuille de route retenue avec Carbone 4 est approuvée et répond à des méthodologies et des référentiels reproductibles.
Montant de l'investissement réalisé (en €)	<ul style="list-style-type: none"> • A venir en 2021 : besoin de financement institutionnel complémentaire pour finaliser la feuille de route • Inclusion des investissements bas carbone dans la trajectoire CAPEX maintenance de l'entreprise
Rentabilité économique du projet (ROI)	<input type="checkbox"/> CT (0-3ans) <input type="checkbox"/> MT (4-10 ans) <input checked="" type="checkbox"/> LT (> 10 ans) Remarques : Cette feuille de route permet de réduire des coûts liés à l'énergie et de valorisation des actifs.
Partenariats engagés	Non applicable
Commentaires libres du porteur de projet	Deux autres chantiers de la stratégie bas carbone ont été initiés en 2020 : un sur « la restauration », deuxième facteur d'émissions de GES du Groupe Korian étant donné le nombre élevé de résidents/patients et la part importante des repas pris sur une année ; et un autre sur l'éco-mobilité des employés qui, dans un milieu très « people intensive », génère 10% des émissions de GES du Groupe. Ces groupes de travail poursuivent leur tâche en 2021 afin de compléter la feuille de route de décarbonation du Groupe à l'horizon 2030.
Pour en savoir plus sur le projet	
Contactez l'entreprise porteuse du projet	csr@korian.com
Liens URL du projet	Livret RSE du Korian : https://download.presse-korian.com/Livret-RSE_Korian-b0958cfe90b64c068e4940b61294d65d/Livret-RSE_Korian.pdf

Illustrations du projet

